vainqueurs. Lancé au mois de février, le budget participatif de Villebon-sur-Yvette ne fait pas exception à la règle et est désormais entré dans la période la plus excitante : celle du vote final. Initiée sur la thématique ainsi à l'honneur pour le projet d'installation de deux boîtes à livres destinées aux ouvrages pour enfants, proposé par les enfants des classes de petite section et de CE2 de l'école des Casseaux, à installer devant leur création collective d'une fresque sur le mur d'un bâtiment public. Les votes sont ouverts jusqu'au vendredi 2 mai sur le site Internet de la ville ou dans l'une des urnes dédiées. ▮R. L.

chantier qui bénéficiera d'une subvention de la Région Ile-de-France, dans le cadre du contrat d'aménagement régional signé lundi 7 avril entre Anne Pelletier-Le Barbier, maire de Bièvres la Grange aux Fraises. Le lieu, destiné à accueillir expositions et événements, fera en effet l'objet d'une réhabilitation pour « *améliorer son efficacité énergétique, réduire les coûts* « *contribuant à un éclairage naturel* ». La réhabilitation des lieux intégrera en outre des salles d'exposition, une cuisine, des sanitaires et une salle des associations. ▮R. L.

Orsay

Les habitants invités à recenser les chemins ruraux

Dans le cadre de sa procédure de recensement des chemins ruraux, la Ville d'Orsay invite les habitants à signaler les sentiers abandonnés, déplacés ou fermés illégalement.

Voilà une opération dont la précédente mouture remonte à presque 35 ans. C'est en effet en 1991 que le dernier recensement des chemins ruraux de la ville d'Orsay a été effectué. Cartographier tous les chemins, les géolocaliser, évaluer leur état mais aussi leur tracé exact ou leur longueur. Un travail d'orfèvre dans lequel la municipalité s'est relancée depuis décembre dernier et qui pourrait durer deux années. « *Autrefois empruntés pour aller à l'école, se promener ou rejoindre les villages voisins, les chemins ruraux d'Orsay s'effacent peu à peu, envahis par la végétation, annexés par des propriétaires ou simplement oubliés* », indique la mairie.

Pour « *éviter leur disparition définitive* », la municipalité a donc lancé cette campagne de recensement, qui s'inscrit dans le cadre de la loi 3DS de 2022, qui permet justement aux communes de sécuriser officiellement ces sentiers.

Signaler sur l'appli Orsay Connect

Et si les plans cadastraux et autres archives municipales sont d'ores et déjà passés au crible, la Ville lance également un appel aux habitants. Ces derniers sont ainsi invités à signaler sur l'application Orsay Connect d'éventuels sentiers « *abandonnés, déplacés ou fermés illégalement* » de leur connaissance. Autant de chemins qui pourraient être à terme intégrés au Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée, garantissant de fait leur protection et leur entretien. « *Au delà des aspects juridiques, ce recensement est une opportunité pour Orsay,* conclut la municipalité. *Restaurer ces chemins, c'est encourager les mobilités douces, offrir de nouveaux itinéraires pour les balades à pied ou à vélo et préserver la biodiversité tout en sauvegardant un patrimoine local précieux* ». ▮R. L.

www.le-republicain.fr
Un site d'actualités en continu, du sport, des loisirs, des archives, des petites annonces, des annonces légales...

Agglomération Paris Saclay

Terre & Cité et l'EPA Paris-Saclay unis pour trois ans

Les deux entités ont signé une convention de partenariat visant notamment à préserver les fonctionnalités agricoles du territoire.

En sa qualité de responsable de l'élaboration du programme d'actions de la Zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF), l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay a approuvé un second programme d'action septennal pour la période 2024-2030. Un programme visant à « *renforcer une agriculture forte, résiliente et durable et de mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels et forestiers permettant, ainsi, de les valoriser* ». Dans ce cadre, l'EPA a signé une convention triennale avec l'association Terre & Cité, qui œuvre de son côté depuis 2001 à « *pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le Plateau de Saclay et ses vallées* ». Au programme de cette convention, trois objectifs majeurs ont été fixés. A commencer par « *la préservation des fonctionnalités agricoles* » et notamment la pérennisation des réseaux de drainage, qui nécessitent une sensibilisation des acteurs de l'aménagement et une cartographie du réseau du Plateau de Saclay. Egalement en jeu, la mise en place d'une « *trame noire* » visant à baisser la pollution lumineuse et enfin la poursuite du travail d'études sur « *la valorisation des urines humaines retraitées comme alternatives aux engrais chimiques* » ▮R. L.

Saulx-les-Chartreux

Du nouveau mobilier urbain installé en ville

Les allées de Saulx-les-Chartreux vont bientôt avoir un nouveau visage. A compter du lundi 21 avril et jusqu'au 22 août, la société Girod Médias assure en effet la mise en place d'un tout nouveau mobilier urbain dans les rues de la commune. Ce vaste programme de renouvellement intègre notamment de nouveaux abris voyageurs, des panneaux d'affichage libre, des planimètres et des panneaux d'affichage communal, dont deux nouveaux devant le centre commercial Aldi et sur la rue de Luzeny. ▮R. L.

Marcoussis

Opération renaturation pour la Sallemouille

Le Syndicat de l'Orge lance une opération de renaturation de la Sallemouille et de réaménagement de la promenade à Marcoussis.

L'étude initiée en 2014 va bientôt trouver sa conclusion. Le Syndicat de l'Orge s'apprête en effet à débuter une « *ambitieuse* » opération de renaturation de la Sallemouille et de réaménagement de la promenade à Marcoussis. Prévus pour une durée de quatre mois, les travaux devraient s'étendre sur une longueur de 500 mètres, traversant le centre-ville de Marcoussis depuis la passerelle du chemin Jean-Ferrat dans le parc des Célestins, jusqu'à la rue Pasteur. « *Le projet vise à restaurer l'état et la continuité écologique de la Sallemouille,* précise le Syndicat de l'Orge. *La suppression d'une chute d'eau de 40 cm est prévue pour faciliter les migrations piscicoles. Le cours d'eau sera reméandré et ses berges renaturées. Une recharge granulométrique est prévue pour diversifier les écoulements et les habitants, un atout considérable pour la biodiversité aquatique* ». En parallèle de la création d'une zone tampon végétalisée destinée à pré-traiter les eaux pluviales et améliorer la qualité du cours d'eau, des actions paysagères seront mises en places sur la promenade et la rue Pasteur, tandis que le lavoir de la rue Moutard-Martin sera restauré. ▮R. L.



Des actions paysagères seront mises en place. ©Syndicat de l'Orge